

Mise en place des services essentiels

Conformément aux consignes de la direction de la santé publique du Québec, le Secrétariat du Conseil du trésor a émis la directive de mettre en place les services essentiels à tous les ministères et organismes lui étant liés.

- Toute personne qui n'est pas désignée afin de fournir un service essentiel à la mission de son ministère ou organisme devrait être invitée par son gestionnaire à demeurer à son domicile afin d'y fournir sa prestation de travail.
- Toute personne en service essentiel qui peut fournir sa prestation de travail à partir de son domicile devrait être invitée par son gestionnaire à y demeurer.
- Toute personne qui est en service essentiel et qui, étant donné la nature de ses tâches, devrait être physiquement présente dans son ministère ou organisme devrait bénéficier d'un environnement de travail adapté et sécuritaire (voir les mesures à prendre dans la foire aux Québec du SFPQ disponible au www.sfpq.qc.ca à la question 1).

Chaque ministère et chaque organisme est chargé de mettre en œuvre sans délai son plan de services essentiels. Ce sont les gestionnaires des ministères et organismes qui doivent communiquer à chaque employé s'il est requis en services essentiels et, le cas échéant, s'il est tenu de faire sa prestation de travail sur place. Les gestionnaires indiqueront aux employés qui ne sont pas désignés pour des services essentiels des modalités de leur prestation de travail à la maison.

Le SFPQ va demander à tous les ministères et organismes de lui fournir son plan de services essentiels afin d'évaluer s'il correspond aux instructions émises par la santé publique du Québec et par le Secrétariat du Conseil du trésor.

La foire aux questions du SFPQ à propos du coronavirus (www.sfpq.qc.ca) sera mise à jour dès que possible afin de répondre aux questions relatives à la mise en place des services essentiels.

La mise en œuvre complète de la présente directive pourrait prendre quelques jours.

Nous demandons à toutes les personnes déléguées de transmettre cette information dans leurs milieux de travail et de référer les membres à la foire aux questions du SFPQ.

Votre équipe du SFPQ